

# Conférence de presse FGA-CFDT

Lundi 8 mars 2021

## ■ Négociations salariales

**La FGA-CFDT est satisfaite des négociations de salaires au Crédit Agricole et dans la production agricole, mais elle déplore un coup de froid sur les salaires dans la transformation alimentaire.**

La FGA-CFDT demande aux employeurs des industries agroalimentaires de revoir leurs propositions et de construire des grilles de salaire à la hauteur de l'engagement quotidien des salariés d'un secteur considéré comme stratégique pour le développement de la Nation.

Les propositions faites par les employeurs dans le cadre des négociations 2021 ne sont pas à la hauteur : en effet, les premiers niveaux de rémunération se rapprochent très souvent du niveau du SMIC.

La FGA-CFDT a bien conscience de la difficulté économique de certaines entreprises, mais se refuse à faire payer la crise aux salariés. C'est dans ce sens, et en cohérence avec l'ensemble des actions menées pour la reconnaissance des compétences des salariés, que la FGA-CFDT demande une aération des grilles conventionnelles de salaires. Les écarts de rémunération entre les niveaux de classification sont encore bien trop faibles dans de nombreuses branches et ne valorisent pas assez les compétences des salariés. En effet, on constate fréquemment des écarts de seulement 3 à 4 euros bruts par mois entre les différents coefficients. Cela n'incite pas les salariés à s'investir et à prendre des responsabilités dans les entreprises. Or l'agroalimentaire a besoin de salariés qui montent en compétences afin de répondre à la digitalisation des emplois !

Alors que le secteur alimentaire a « globalement » été préservé par les impacts de la crise sanitaire, les employeurs proposent souvent des augmentations inférieures à celle du Smic.

Les effets de la Covid 19 et du Brexit servent de prétextes pour précipiter des échecs de négociation. Pourtant, les salariés de l'agroalimentaire, eux aussi salariés de la deuxième ligne, ont travaillé dur pendant l'année 2020. Pour beaucoup, les cadences ont été élevées et pour tous, les contraintes sanitaires, les tests Covid pratiqués dans les entreprises et toute l'angoisse que cela a généré ont beaucoup impacté les salariés.

Dans les branches des Industries Alimentaires Diverses, qui regroupent beaucoup de secteurs, comme la biscuiterie salée et sucrée, la confiserie, le café, les biscottes, les aliments diététiques, les aliments pour nourrissons, les levures... une augmentation allant de 0,7 à 0,86% a été proposée, amenant le 1<sup>er</sup> niveau de la grille à 3 euros au-dessus du SMIC, soit 1557,58 euros brut : inacceptable pour la FGA-CFDT !

Dans les branches des pâtes alimentaires sèches et couscous non préparé, pourtant en très forte activité pendant le confinement, la proposition des employeurs à hauteur de 1,6% pour compenser une absence d'augmentation en 2020 est tout simplement incompréhensible et méprisante au regard de l'engagement des salariés et des ventes exceptionnelles en 2020 !

Dans la branche des industries de la transformation des volailles, même constat : pas d'accord de salaires en 2021 alors que la majeure partie des outils de production ont tourné à plein !

Dans la branche des industries de la conserve (industrie de produits alimentaires élaborés), même volonté de limiter les augmentations avec des propositions comprises entre 0,98% et 0,48% (négociations toujours en cours).

Quant à la branche des centres de conditionnement et de commercialisation des œufs, malgré une demande soutenue en œufs coquille, il n'y a pas eu d'accord car les employeurs se sont limités à des propositions d'augmentations de 0,75% pour les ouvriers et de 0,5% pour les cadres.

En revanche, dans l'artisanat alimentaire, la FGA-CFDT considère que des compromis honnêtes ont été trouvés. Les grilles de salaires comportent de manière générale des écarts hiérarchiques significatifs.

La FGA-CFDT a signé des accords avec des revalorisations de 1% en boulangerie et en charcuterie (bien que ce dernier secteur soit très impacté par la crise de la Covid 19 avec une baisse de l'activité traiteur).

Quant à la pâtisserie, sans revalorisation depuis 2 ans, un accord a été trouvé avec +3%.

A l'inverse de ce qui se passe globalement dans l'agroalimentaire, la FGA-CFDT est satisfaite des négociations de salaires au Crédit Agricole et dans la production agricole. Pour la banque mutualiste, l'augmentation générale sera de + 0,45% avec (en plus) des augmentations individuelles représentant en moyenne un supplément de 1%.

Enfin, pour la production agricole, la 1<sup>ère</sup> grille de salaires nationale s'appliquera au 1<sup>er</sup> avril 2021 avec une revalorisation de 1,3%.

➔ Contact : **Eric POMMAGEOT**, Secrétaire national : 06.63.22.23.85